RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 01EDBA7B-7052-8883-817E-D425E1F8F627

BDO FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 486 270,80 euros
Siège social : 43-47 avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
500 492 004 RCS PARIS

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU DIRECTOIRE DU 16 JUIN 2026

[…]

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires A dans les conditions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce ; modalités de l'émission au profit de personnes dénommées,
- Augmentation du capital social par émission d'actions de préférence D dans les conditions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce ; modalités de l'émission au profit de personnes dénommées.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES A ; CONDITIONS ET MODALITES DE L'EMISSION AU PROFIT DE PERSONNES DENOMMEES

Rappel des décisions prises lors de l'AGM du 31 mars 2026

Le Président rappelle que par délibération en date du 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Mixte, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, a délégué au Directoire sa compétence pour décider, dans un **délai maximum de 26 mois** et dans la limite d'un **plafond maximum de 855 900 euros**, d'une ou plusieurs augmentations du capital, immédiate ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission **par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions ordinaires A.**

Il rappelle que l'Assemblée Générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit **de toutes personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

L'Assemblée Générale a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138, II du Code de commerce, sur le rapport du Directoire et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la Société, que le prix d'émission des nouveaux titres serait fixé comme suit : **au prix de 40 euros par titre, comprenant 10,80 euros de valeur nominale et 29,20 euros de prime d'émission**.

Docusign Envelope ID: 01EDBA7B-7052-8883-817E-D425E1F8F627

Elle a également délégué au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus et a rappelé que le Directoire a la compétence pour arrêter le grade de chacun des bénéficiaires désignés et ce, dans le respect de l'application des termes et modalités fixés par le Règlement Intérieur.

Elle a cependant décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé ou ancien associé A est défini en fonction de son grade, savoir :

- Grade ancien modèle : 3 250 actions A
- Yellow Partner : 3 750 actions A
- Green Partner : 6 250 actions A
- Orange Partner : 8 750 actions A
- Red Partner : 10 000 actions A
- Brown Partner : 12 500 actions A
- **Black Partner** : 15 000 actions A.

Le Président expose ensuite au Directoire l'intérêt de décider, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte, une augmentation du capital social.

Délibérations du Directoire

Après en avoir délibéré, et usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 31 mars 2026, le Directoire décide, à l'unanimité, après avoir constaté que le capital était entièrement libéré, **d'augmenter le capital social de 518 400 euros** pour le porter de 10 486 270,80 euros à 11 004 670,80 euros par l'émission de **48 000 actions A nouvelles** de 10,80 euros de valeur nominale chacune.

Les actions A nouvelles seront émises au prix de 40 euros par titre, comprenant 10,80 euros de valeur nominale et 29,20 euros de prime.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 1 401 600 euros** sera inscrit au passif du bilan dans un compte "*prime d'émission*" sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Elles seront libérées en totalité lors de leur souscription.

Les actions A souscrites pourront être libérées par des versements en numéraire ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

[redacted]ront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seront complètement assimilées aux actions A anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Docusign Envelope ID: 01EDBA7B-7052-8883-817E-D425E1F8F627

La souscription des 48 000 actions A nouvelles est réservée à toutes personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.**

Les bénéficiaires au sein de cette catégorie sont les suivants :

- La société ETOSHA AUDIT EXPERTISE, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 17, rue DUPLEIX – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 933 380 859, représentée par son Gérant, **Monsieur Arnaud TONNET**, pour **2 500 actions A**,

- Monsieur Béranger FOLTZ, demeurant [redacted] pour **2 500 actions A**,

- Monsieur Gueorgui GUEORGUIEV, demeurant [redacted] pour **2 500 actions A**,

- La société GHC HOLDING, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 57, rue Nicolas BOUVIER – 35400 SAINT-MALO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-MALO sous le numéro 940 318 496, représentée par son Gérant, **Monsieur Grégoire HUON**, pour **2 500 actions A**,

- La société ABCE Expertise Comptable, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 42, rue des Demoiselles de Saint Cyr – 78210 SAINT-CYR-L'ECOLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 820 660 504, représentée par son Gérant, **Monsieur Christophe SANGIORGIO**, pour **2 500 actions A**,

- La société LMC CONSEILS, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 75, rue de l'Abbé GROULT – 75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 821 934 015, représentée par sa Gérante, **Madame Lucie CHAUME**, pour **1 250 actions A**,

- La société SSDP CONSEIL, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 43, avenue de La Grande Armée – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 940 203 003, représentée par son Gérant, **Monsieur Steeve SOARES DE PINHO**, pour **3 750 actions A**,

- La société EXP&CO, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 40, rue GAY-LUSSAC – 75005 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 939 911 160, représentée par son Gérant, **Monsieur Martin JOLY**, pour **3 750 actions A**,

- Monsieur Guillaume BUSCAGLIA, demeurant [redacted] pour **1 875 actions A**,

- La société BGA FINANCE, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 878 209 691, représentée par son Gérant, **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, pour **1 875 actions A**,

- Monsieur Sylvain LO BIONDO, demeurant [redacted] pour **5 500 actions A**,

Docusign Envelope ID: 01EDBA7B-7052-8883-817E-D425E1F8F627

- Madame Céline PASQUIER, demeurant [redacted] pour **3 750 actions A**,

- La société ILEXIA Audit & Conseil, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 16, boulevard Pèbre – 13008 MARSEILLE, en cours d'immatriculation, représentée par sa Gérante, **Madame Isabelle CALVET**, pour **3 750 actions A**,

- La société ARCHIMEDE & ASSOCIES, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 451 837 405, représentée par sa Gérante, **Madame Nathalie RENAULD**, pour **4 375 actions A**,

- Madame Nathalie RENAULD, demeurant [redacted] pour **5 625 actions A**.

Les souscriptions seront reçues au siège social, **du 16 juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus**.

Les actions A non souscrites ne pourront pas être réparties en totalité ou en partie par le Directoire, elles ne pourront pas être offertes au public.

Le Directoire pourra cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

La souscription sera close par anticipation dès que toutes les actions A auront été souscrites par les souscripteurs auxquels la présente augmentation de capital est réservée.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions en numéraire seront déposés à la banque **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST** qui établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du Code de commerce.

En cas de libération par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, le Directoire établira un arrêté de compte conformément à l'article R. 225-134 du Code de commerce.

Les Commissaires aux Comptes de la Société certifieront exact cet arrêté de compte au vu duquel ils établiront un certificat constatant la libération des actions par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société et tenant lieu de certificat du dépositaire.

Le Directoire et les Commissaires aux Comptes de la Société établiront respectivement un rapport sur les conditions définitives de l'opération présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5, L. 225-135, L.225-138, I alinéa 2 et R. 225-116 du Code de commerce.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION D'ACTIONS DE PREFERENCE D ; CONDITIONS ET MODALITES DE L'EMISSION AU PROFIT DE PERSONNES DENOMMEES

Rappel des décisions prises lors de l'AGM du 31 mars 2026

Le Président rappelle que par délibération en date 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Mixte, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, a délégué au Directoire sa compétence pour décider, dans un **délai maximum de 26 mois** et

Docusign Envelope ID: 01EDBA7B-7052-8883-817E-D425E1F8F627

dans la limite d'un **plafond maximum de 129,20 euros**, d'une ou plusieurs augmentations du capital, immédiate ou à terme, en numéraire ou par incorporation de réserves ou primes d'émission **par création et émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions de préférence D.**

Il rappelle que l'Assemblée Générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit **de toutes personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.

L'Assemblée Générale a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138, II du Code de commerce, sur le rapport du Directoire et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes de la Société, que le prix d'émission des nouveaux titres serait fixé comme suit : **au prix de 40 euros par titre, comprenant 10,80 euros de valeur nominale et 29,20 euros de prime d'émission**.

Elle a délégué également au Directoire le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein de la catégorie visée ci-dessus.

Elle a cependant décidé que le nombre de titres à attribuer par nouvel associé est de 1 action D.

Le Président expose ensuite au Directoire l'intérêt de décider, dans le cadre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte, une augmentation du capital social.

Délibérations du Directoire

Après en avoir délibéré, et usant de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 31 mars 2026, le Directoire décide, sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée ci-dessus, à l'unanimité, après avoir constaté que le capital était entièrement libéré, **d'augmenter le capital social de 64,80 euros** pour le porter de 11 004 670,80 euros à 11 004 735,60 euros par l'émission de **6 actions D nouvelles** de 10,80 euros de valeur nominale chacune.

Les actions D nouvelles seront émises au prix de 40 euros, comprenant 10,80 euros de valeur nominale et 29,20 euros de prime.

Le montant global de la **prime d'émission s'élevant à 175,20 euros** sera inscrit au passif du bilan dans un compte "prime d'émission" sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Elles seront libérées en totalité lors de leur souscription.

Les actions D souscrites pourront être libérées en espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les actions D nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seront complètement assimilées aux actions D anciennes à compter de cette date et soumise à toutes les dispositions statutaires.

Docusign Envelope ID: 01EDBA7B-7052-8883-817E-D425E1F8F627

La souscription des 6 actions D nouvelles est réservée à toutes personnes physiques exerçant leur profession au sein du groupe BDO France ou les sociétés Holding de ces personnes physiques et répondant à la définition du Règlement Intérieur**.**

Les bénéficiaires au sein de cette catégorie sont les suivants :

- La société SSDP CONSEIL, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 43, avenue de La Grande Armée – 75016 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 940 203 003, représentée par son Gérant, **Monsieur Steeve SOARES DE PINHO**, pour **1 action D**,

- La société ARCHIMEDE & ASSOCIES, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 114, avenue de Wagram – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 451 837 405, représentée par sa Gérante, **Madame Nathalie RENAULD**, pour **1 action D**,

- Madame Isabelle CALVET, demeurant [redacted] pour **1 action D**,

- La société EXP&CO, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 40, rue GAY-LUSSAC – 75005 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 939 911 160, représentée par son Gérant, **Monsieur Martin JOLY**, pour **1 action D**,

- La société BGA FINANCE, société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe 1, rue Rennequin – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 878 209 691, représentée par son Gérant, **Monsieur Guillaume BUSCAGLIA**, pour **1 action D**,

- Madame Céline PASQUIER, demeurant [redacted] pour **1 action D**.

Les souscriptions seront reçues au siège social, **du 16 juin 2026 au 31 juillet 2026 inclus.**

Les actions D non souscrites ne pourront pas être réparties en totalité ou en partie par le Directoire, elles ne pourront pas être offertes au public.

Le Directoire pourra cependant limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies.

La souscription sera close par anticipation dès que toute les actions D auront été souscrites par les souscripteurs auxquels la présente augmentation de capital est réservée.

Les fonds versés à l'appui de la souscription en numéraire seront déposés à la banque **BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST** qui établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du Code de commerce.

En cas de libération par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, le Directoire établira un arrêté de compte conformément à l'article R. 225-134 du Code de commerce.

Docusign Envelope ID: 01EDBA7B-7052-8883-817E-D425E1F8F627

Les Commissaires aux Comptes de la Société certifieront exact cet arrêté de compte au vu duquel ils établiront un certificat constatant la libération de l'action par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société et tenant lieu de certificat du dépositaire.

Le Directoire et les Commissaires aux Comptes de la Société établiront respectivement un rapport sur les conditions définitives de l'opération présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-5, L. 225-135, L.225-138, I alinéa 2 et R. 225-116 du Code de commerce.

Certifié conforme
Monsieur Grégoire BISSON
Pour la société Signature 304
Directrice Générale

Signé par :
Grégoire BISSON
08EB7A7778CE47E...